



AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

**Déclaration de M Pierre Ménat, Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC**

**à l'occasion de la 3^{ème} session spéciale de la Conférence des Etats Parties de l'OIAC
pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention
pour l'Interdiction des Armes Chimiques**

La Haye, mardi 9 avril 2013

Monsieur le Président,

Je souhaite, à mon tour, exprimer mes félicitations pour votre élection par consensus comme Président de cette Conférence d'examen. La délégation française a toute confiance dans votre capacité à mener les débats et à parvenir à un document final ambitieux. Le travail mené par l'ambassadrice d'Algérie, Mme Baghli, constitue pour cela une excellente base.

Je souscris pleinement à la déclaration faite, au nom de l'Union Européenne, par Son Excellence M. Jacek Bylica, envoyé spécial du Service Européen d'Action Extérieure pour la non-prolifération et le désarmement. Je souhaiterais revenir brièvement sur quelques points auxquels nous devons être attentifs pour que l'Organisation continue à s'acquitter efficacement de ses missions.

1/ Quinze ans après son entrée en vigueur, l'universalité de la Convention n'est toujours pas atteinte. Nous nous réjouissons que cinq Etats aient rejoint l'Organisation depuis la 2^{ème} Conférence d'examen et devons poursuivre nos efforts. Cependant, comment passer sous silence la profonde préoccupation que nous inspire la situation en Syrie ?

La présence d'armes chimiques dans ce pays en proie à un conflit meurtrier constitue une grave menace pour la sécurité de toute la région. Compte tenu du niveau de violence en Syrie et des exactions répétées commises par le régime contre ses citoyens, le risque d'un emploi de ces armes inhumaines ne peut être écarté. Ceci constituerait une violation grave du Protocole de Genève de 1925 et d'autres règles pertinentes du droit international coutumier. Nous ne pouvons pas non plus exclure que ces armes soient détournées au profit de groupes terroristes ce qui pourrait déstabiliser toute la région. A cet égard, le régime syrien a la responsabilité de veiller à la sécurité de ces armes et des lieux où elles sont entreposées.

La France soutient sans réserve l'enquête ouverte par le Secrétaire général des Nations Unies. Nous souhaitons qu'elle permette de faire la lumière sur toutes les allégations d'emploi qui lui ont été rapportées. Nous saluons l'action menée par le Directeur général pour doter l'Organisation de la capacité à répondre efficacement et sans délai à la demande de mise à disposition de ses moyens pour les besoins de l'enquête. Il y va de la crédibilité de l'Organisation. Nous appelons toutes les parties en Syrie à apporter leur entière coopération à la mission d'enquête afin qu'elle soit en mesure de mener à bien sa tâche.

2/ La destruction des stocks d'armes chimiques est au cœur de la Convention et le restera à l'avenir. Le non-respect de la date-butoir par certains Etats est une source d'inquiétude, mais nous nous félicitons de la décision par laquelle ils se sont engagés à faire tous les efforts nécessaires pour achever la destruction dans les meilleurs délais possibles. Nous continuerons d'être vigilants aux rapports faits par les Etats possesseurs sur leurs activités de destruction.

3/ Vingt ans après la fin des négociations sur la CIAC, le régime de vérification industrielle doit être renforcé et adapté afin de prévenir la ré-émergence des armes chimiques. Les évolutions scientifiques et technologiques doivent également être prises en compte afin de garantir la pérennité de ce régime. Des mesures d'ordre technique permettraient de le faire, sans pour autant imposer de fardeau supplémentaire aux Etats parties. Celles-ci pourraient porter sur le renforcement de l'exactitude des déclarations, l'amélioration du processus de sélection des sites à inspecter grâce au recours encadré à des sources publiques et à l'exploitation d'informations supplémentaires fournies volontairement par les Etats, ou encore l'extension des prélèvements d'échantillons et des analyses à tous les types d'inspection industrielle afin d'en renforcer le caractère dissuasif.

4/ Si des progrès ont eu lieu vers l'universalité, la stagnation du nombre d'Etats qui ont adopté toutes les mesures d'application nationales n'est pas satisfaisante. Afin d'avancer nous devons mieux individualiser le suivi de chaque Etat partie, afin d'identifier précisément l'origine des difficultés qu'il rencontre pour remplir ses obligations et lui apporter une assistance adaptée. Le Secrétariat technique a développé les outils techniques adéquats, notamment grâce à des « kits législatifs » et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. Les outils techniques sont en place, il faut désormais que nous ayons collectivement la volonté politique d'agir avec détermination en faveur de la mise en œuvre nationale. Pour cela, les cadres de coopération régionale ou sous-régionale sont sans doute les plus appropriés.

5/ Cette délégation connaît et comprend l'attachement de nombreux pays, notamment ceux qui ont une industrie chimique en développement, aux actions de coopération économique et technologique menées au titre de l'article XI. Les programmes de coopération sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention à laquelle qu'ils doivent contribuer, que ce soit directement ou indirectement. Nous saluons les initiatives prises par le Secrétariat technique, dans un souci de transparence, pour présenter aux Etats parties, en début d'année, les activités envisagées. Attentifs à la bonne gestion des ressources de l'Organisation, nous nous félicitons par ailleurs du développement des outils d'évaluation des programmes.

6/ La modernisation de l'Organisation doit se poursuivre. Nous sommes certains que le Directeur général continuera à veiller, lors de la préparation et l'exécution du budget, à optimiser l'emploi des ressources mises à la disposition du Secrétariat technique par les Etats Parties, avec le souci de maintenir l'efficacité de l'Organisation pour la réalisation de son mandat. Il est aussi nécessaire de poursuivre la réflexion sur le fonctionnement des organes exécutifs, notamment sur les méthodes de travail du Conseil exécutif, dont les sessions gagneraient sans doute à être mieux préparées.

7/ Je souhaite enfin évoquer la question du multilinguisme à laquelle la France est particulièrement attachée. Tous les agents francophones du Secrétariat technique doivent être en mesure de rédiger et de s'exprimer en français. De même, tous les documents soumis à l'approbation des organes exécutifs doivent être disponibles en français.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence.